

## Les mobilisations antisida au Forum Social Mondial de Nairobi

Par Edrich Nathanaël TSOTSA

Doctorant en science politique

Centre d'Etudes d'Afrique Noire/IEP de Bordeaux

Les travaux proposés dans le cadre du panel 69 sur « Le Forum Social Mondial de Nairobi » mettent en évidence une pluralité d'entrées capables d'interroger les interactions qui se nouent autour des mouvements sociaux engagés dans les mobilisations altermondialistes. Tout en se référant à la problématique centrale de « l'extraversion des causes africaines » travaillée et discutée au cours de différents séminaires préparatoires de ce panel, nous tenterons dans notre présentation, d'analyser précisément les différents répertoires d'action militante qui rendent compte des problématiques de la santé, notamment du Sida au FSM de 2007 à Nairobi.

Il ne s'agira donc pas d'un autre travail sur le FSM de Nairobi, ni moins encore d'une cartographie des organisations militantes ayant porté la cause du Sida mais plutôt, à travers un retour aux référentielles classiques de la science politique et de la sociologie des organisations, de tenter d'examiner autant que ce peut, les légitimités à l'œuvre et, souvent, en collusion dans la production des discours de lutte contre le Sida. Dans ce cadre, nos démonstrations s'accommoderont à deux prismes complémentaires dont l'un se réfère aux différents répertoires discursifs plus ou moins observables qui rendent compte de la thématique en débat (les mobilisations antisida) et l'autre, comme pour porter cette problématique, à un mouvement particulièrement actif au-delà du FSM (Treatment Action Campaign, TAC) dont le professionnalisme et l'expérience tout en faisant quelquefois l'objet de contestations à l'interne comme à l'extérieur, pourraient éclairer la compréhension des répertoires d'action observés au FSM de Nairobi.

Il faut d'entrée de jeu noter que cette étude souffre de nombreuses limites dont la plus visible est le défaut d'outil de comparaison avec d'autres FSM, étant donné que le FSM de Nairobi est notre première expérience d'une enquête collective dans un si grand événement des mouvements militants. Le choix de la TAC qui lui également reste sujet à débat peut être justifié par le fait que cette organisation dont l'hégémonie sur les objets sociaux relatifs au Sida est par ailleurs contestée, est aujourd'hui très présente dans les logiques cumulatives de revendication et de négociation sur la scène locale et internationale, s'insérant avec la même ferveur dans les deux espaces. Dans l'Afrique du Sud post-apartheid, elle a réussi à s'imposer comme acteur singulier dans l'espace des mouvements sociaux par sa grosse capacité de lobbying et d'expertise dans les négociations avec le gouvernement de l'ANC, les syndicats professionnels et les grands groupes pharmaceutiques mondiaux. Avec ces mêmes outils qu'elle reconvertit par un mécanisme d'exportation, la TAC s'affirme désormais comme le leader africain du champ du Sida grâce entre autres, à sa récente participation très remarquée à la dernière conférence mondiale sur le Sida (Toronto, août 2006) et au sein du

groupe de consultation internationale constitué autour du Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme (Genève, octobre 2006).

On peut à partir de ces éléments liminaires, se poser quelques questions : quels sont les registres utilisés par les activistes antisida pour faire entendre leur cause au FSM de Nairobi ? En quoi ces stratégies et modes d'action seraient en rupture avec les pratiques traditionnelles des institutions publiques ? Qui sont ces acteurs et avec qui interagissent-ils ? Quels répertoires mettent-ils en place ? Quels types de légitimités fondent leur action ? Quels rapports ont-ils au Sida et au politique ? Sont-ils porteurs d'intérêts convergents ? Pourquoi immédiatement évoquer la TAC alors même que cette organisation n'a animé aucun atelier au FSM de Nairobi ? La position dominante de la TAC à l'interne est-elle un facteur déterminant de sa notoriété à l'international ou si, inversement, sa capacité à être présente sur la scène internationale oblige l'espace local à la reconnaître comme acteur majeur des mouvements sociaux en Afrique du Sud ? Il sera dans cette perspective tentant d'analyser l'incidence de l'origine sud-africaine de la TAC sur la configuration de l'espace militant antisida en Afrique : la TAC porte-t-elle une vocation hégémonique dans l'espace africain du Sida ? Sa position serait-elle liée à la place qu'occupe l'Afrique du Sud post-apartheid dans la définition de la géopolitique et des relations internationales africaines ? Peut-on y lire la concurrence récurrente entre les Afriques anglophone et francophone, entre les représentants de l'Afrique de l'Ouest et ceux de l'Afrique australe ? Qu'est-ce que les autres mouvements sociaux présents dans le champ du Sida pensent-ils du positionnement de la TAC ?

Autant de questions seront discutées dans cette présentation dont la démarche suppose une méthodologie bien précise qu'il convient de dévoiler avant de procéder à l'analyse des matériaux ainsi produits<sup>1</sup>. En fait, notre démarche se fonde sur deux étapes complémentaires avec d'un côté, l'observation de diverses activités pré et post FSM de la TAC à Johannesburg et à Cape Town et de l'autre, l'observation à Nairobi des activités relatives au Sida en y ciblant de très près les différentes formes de collusions que les militants de la TAC pouvaient nourrir avec d'autres activistes antisida. Après une discussion liminaire du repérage méthodologique et conceptuel (I), nous tenterons d'analyser l'ensemble de légitimités à l'œuvre dans la lutte contre le sida au sein du FSM (II). Dans plusieurs ateliers, les orateurs ont privilégié les questions liées à la prévention, à l'abstinence et à la mise sous traitement. Cette perspective présente peu d'intérêt pour notre étude, étant donné qu'elle ne fait qu'inonder les discours en usage dans ce domaine depuis un peu plus d'une décennie : elle ne constitue certainement pas une originalité pour le FSM. Nous discuterons plutôt les répertoires, très marginaux dans l'ensemble, qui se rattachent à la mobilisation des discours relatifs aux droits de l'homme (III) et à la place de l'activisme homosexuel dans les configurations des réseaux antisida présents au FSM (IV).

---

<sup>1</sup> Nous avons emprunté ce concept à Jean Pierre Olivier de Sardan qui le préfère à celui de collecte étant entendu que, selon lui, les données ne sont pas des réalités figées mais procèdent plutôt d'une construction continuée du chercheur. Voir Jean Pierre Olivier de Sardan, *L'enquête socio-anthropologique de terrain : synthèse méthodologique et recommandations à usages des étudiants*, Etudes et Travaux du Lasdel n°13, Niamey, Lasdel, octobre 2003.

## I. L'activisme antisida dans l'analyse politique : quelques liminaires.

Le fait pour un « apprenant » en science politique de mobiliser les concepts et les méthodes des politiques publiques pour analyser les mouvements sociaux antisida qui se greffent sur le FSM peut rapidement être assimilé – et ce à raison – à un amalgame par plus d'un observateur habitué aux approches classiques de cette discipline. Le postuler reviendrait également à oublier ce que l'épidémie du Sida peut avoir d'unique dans l'histoire des épidémies et des productions intellectuelles sur les sociétés africaines. En fait, comme l'ont observés de nombreux travaux dont nous voulons prolonger les conclusions, l'épidémie du Sida qui n'est pas la première crise épidémiologique mondiale<sup>2</sup> a en particulier le fait qu'elle mobilise un panel très variés d'acteurs aux relations de coopération habituellement soupçonneuses, aux idéologies d'action souvent teintées de contrariétés et de préjugés, aux situations géographiques en prise avec des déterminismes qui véhiculent des inégalités, etc. Mais, avec le Sida surgit un système d'alliance inédit entre le Nord et le Sud, entre les pays développés et ceux en développement, entre les milieux associatifs et les administrations publiques, entre les organisations non gouvernementales et les institutions interétatiques, etc.

Si bien que l'épidémie du Sida engendre des questions nouvelles à l'analyse du politique qui ne peut s'enfermer sur ses objets classiques liés au pouvoir. Elle soulève des interrogations non seulement sur le type de légitimités qui les portent mais aussi et surtout, sur la définition même des politiques publiques avec l'émergence, dans ce domaine, des pôles non institutionnels de contrôle et d'interprétation de la maladie. Les acteurs de l'interface entre le pouvoir politique « classique » et les « ressortissants »<sup>3</sup> s'érigent de fait en acteur de pouvoir même si celui-ci semble immédiatement se limiter aux objets sanitaires<sup>4</sup>. Ce qu'il faut du reste démontrer compte tenu de la capacité de transhumance de ces acteurs et aussi de la nature d'une épidémie qui se situe au carrefour de plusieurs expertises. Dans cet élan, le Sida et la configuration de ses mobilisations rendent improbables les perspectives institutionnalistes qui réduisent la fabrication des politiques publiques à la seule action de l'Etat<sup>5</sup>. Les différentes alliances en jeu au FSM de Nairobi fondées sur des « légitimités expertes et communautaires »<sup>6</sup> montrent que les dynamiques collectives et leurs répertoires d'action ont une marge de manœuvre suffisante pour investir l'espace public et se substituer aux politiques gouvernementales (quelquefois) controversées<sup>7</sup>.

Ce nouveau type d'alliance met, par ailleurs, en évidence la difficulté de la théorie classique de la puissance publique dans les sociétés africaines traversées par un paradoxe

---

<sup>2</sup> Didier Fassin l'a rappelé dans sa présentation à la 4<sup>ème</sup> Conférence Francophone sur le Sida, Paris Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette, 31 mars 2007.

<sup>3</sup> C'est ainsi que Jean Claude thoening nomme les bénéficiaires d'une action publique. Voir,

<sup>4</sup> Robin Masangana Diamako, *Le Guide de l'action politique : comment orienter l'action politique en Afrique*, Bruxelles, Girah Asbl, 2000.

<sup>5</sup> Lire Eric Gauvrit, *Etat, crises et sida*, Mémoire de DEA en science politique, IEP de Bordeaux, 1993.

<sup>6</sup> Nous reviendrons sur ces concepts dans le prochain chapitre.

<sup>7</sup> Sur les dysfonctionnements de l'Etat et de son appareillage administratif en général et les stratégies populaires de contournement de l'Etat, il n'est pas inutile de lire les travaux de Jean-Marc Ela, *Quand l'Etat pénètre en brousse : les ripostes paysannes à la crise*, Paris, Karthala, 1990.

constitutionnel. On assiste d'un côté, à la forte étatisation des systèmes de santé hérités de la colonisation et de l'autre, à l'irruption du privé dans le contrôle et la mise en œuvre des politiques de lutte contre le Sida sous la double impulsion des translations Nord-Sud nourries par des partenariats associatifs et de la conjoncture des débats politiques internationaux favorables à l'émergence des pôles non gouvernementaux pour sortir des impasses du politique en Afrique<sup>8</sup>. Ainsi conçues, les mobilisations antisida deviennent le lieu de convergence mais aussi de concurrence entre les mouvements sociaux et les organes administratifs sans oublier les biais concurrentiels à l'intérieur de chacun de ces composants<sup>9</sup>. Elles autorisent ainsi une théorie du politique inclusive de l'analyse des nouveaux pôles d'exercice du pouvoir, à travers les espaces de revendications activistes du FSM.

Ce souci de procéder à l'analyse des mouvements sociaux en empruntant les référentielles méthodologiques et conceptuelles des politiques publiques illustré, d'autres écueils subsistent encore à notre choix de réfléchir sur les mobilisations antisida au FSM de Nairobi. Ce d'autant plus que la littérature disponible sur les politiques publiques construit généralement cette analyse sur les crises successives de l'Etat, mettant de côté les acteurs sociaux, communément désignés par « acteurs périphériques ». Ce qui intéresse alors cette façon de redire et de relire les politiques du Sida, c'est l'absence de l'Etat ou plutôt pour utiliser une terminologie polie et consacrée, c'est la crise de l'Etat, la faible institutionnalisation des administrations publiques, le désenchantement ou le non renouvellement de l'élite administrative et la crise de la gouvernabilité des problématiques sociales<sup>10</sup>. Sous cet angle, l'analyse des politiques publiques serait peu pertinente à la fois aux terrains africains et aux espaces non institutionnalisés au regard de leur contexte peu démocratique pour ceux-là et de la non légitimité de ceux-ci. Car, cette analyse n'est possible qu'en démocratie.

Mais, une telle perspective certes fondée, souffrirait également de deux limites. D'une part, elle oublierait les dynamiques du changement induites par les interactions du FSM qui constituent autant d'opportunités pour l'irruption de nouveaux acteurs et des alternatives face aux impasses du politique. D'autre part, elle souffrirait là encore, d'un institutionnalisme non-opératoire dans le contexte africain en même temps qu'il ne prendrait pas en compte les interactions informelles fortement influentes dans la fabrication des objets politiques en Afrique<sup>11</sup>. En d'autres termes, si le fonctionnement de l'Etat est peu démocratique, en serait-il autant pour les acteurs non institutionnels ? Ces acteurs, par ailleurs, très connectés sur les flux de relations exogènes symbolisées par les translations Nord/Sud au cœur du champ des FSM, ne sont-ils pas porteurs d'innovations au point d'influer sur les logiques institutionnelles statocentrées ?

---

<sup>8</sup> A ce sujet, on pourra lire les travaux de Bertrand Badie sur les nouvelles configurations des relations internationales avec l'émergence d'autres acteurs à côté de l'Etat, acteur majeur et classique des relations internationales : voir Bertrand Badie, *La fin des territoires : essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995, *Un monde sans souveraineté : les Etats entre ruse et responsabilité*, Paris, Fayard, 1999, en collaboration avec Marie-Claude Smouts, *Le retournement du monde : sociologie de la scène internationale*, Paris, Dalloz, 1999 ; voir également Ariel Colonomos, *Sociologie des réseaux transnationaux : communauté, entreprise et individus : lien social et système international*, Paris, L'Harmattan, 1995.

<sup>9</sup> F. Scharpf, *Gouverner l'Europe*, Presses de Sciences Po, 2000.

<sup>10</sup> Guy Rocher, *Introduction à la sociologie, Tome I : l'action sociale*, Paris, Seuil, 1968, 191 p.

<sup>11</sup> Bayart J.-F., *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.

## II. Les légitimités et les tensions au sein du mouvement antisida

Deux types de légitimités semblent s'affronter sur le terrain du Sida au FSM dont l'une serait fondée sur une expertise scientifique des militants qui la porte et l'autre, sur un ensemble de considérations de proximité avec la maladie : une sorte d'expertise des malades eux-mêmes. La première encore appelée « légitimité experte » justifiée par un ensemble de connaissances scientifiques est donc le fait de les faire prévaloir pour consolider un positionnement dans les débats sur le Sida. Il en va d'un médecin qui crée une association de lutte contre le Sida ou d'un juriste qui crée celle de défense des droits de l'homme. Dans le cadre du Sida, Fred Eboko parle du « biopouvoir ». Mais, dans le cas des observations du FSM, cette expertise dépasse le seul cadre biomédical. Théoriquement, la légitimité experte renvoie au portrait que certains spécialistes tentent de dresser de la TAC qui, au niveau international, symbolise une certaine exportation de l'expertise militante liée également au profil de ses activistes dont le noyau dur serait formé par une élite intellectuelle, ancien militant de l'ANC et des mouvements homosexuels, reconvertis des longues années de la lutte anti-apartheid. Dans ce cadre, les profils types sont entre autres, ceux de Zachie Achmat et d'Edwin Cameron. Le premier est anthropologue, professeur d'université et dirige la TAC depuis sa création alors que le second est éminent juriste, activiste et avocat puis juge à la cour constitutionnelle sud-africaine. On se souviendra du rôle du Juge Edwin Cameron et ses amis militants de la TAC dans la modification par l'Afrique du Sud de la loi sur les brevets dans le but d'imposer à très bas coût les traitements du Sida, en copiant et en produisant les médicaments déjà disponibles. En plus, lors du procès de Pretoria, la TAC grâce à son expertise juridique a proposé ses services en tant qu' « amicus curiae »<sup>12</sup> aux côtés du gouvernement de l'ANC pour faire face aux 32 firmes pharmaceutiques ayant attaqué le gouvernement sud-africain en justice dans l'affaire des génériques.

La seconde est une légitimité dite communautaire qui se fonde, quand à elle, sur la logique du « ressortissant »<sup>13</sup> et prolonge les solidarités traditionnelles africaines<sup>14</sup> à travers les mécanismes de prise en charge communautaire des personnes vivant avec le VIH/Sida et des orphelins et enfants victimes du VIH/Sida. Il s'agit en l'occurrence de voir comment les personnes concernées, séropositives ou liées à la vie d'une personne reconnue comme telle<sup>15</sup>, investissent le champ du Sida en créant des dynamiques propres aux personnes infectées ou affectées, à l'instar du slogan « soyons tous séro-concernés ».

---

<sup>12</sup> Cette notion dérivée du latin dont elle garde tout son sens désigne la personnalité qu'une juridiction civile peut entendre, sans autres formalités, dans le but de rechercher des éléments propres à faciliter son information sur la question en conflit. Car, malgré la critique que le gouvernement n'a œuvré ni assez ni suffisamment vite pour combattre l'épidémie qui afflige peut-être 18% de la population du pays, les militants luttant contre le Sida ont accompagné ce gouvernement lorsqu'il a défendu la production de médicaments génériques moins coûteux par les pays les moins avancés, et remporté le procès entrepris par des sociétés pharmaceutiques multinationales en avril 2001.

<sup>13</sup> On lira Jean Claude Thoenig, voir Thoenig J.C., « L'analyse des politiques publiques », in Grawitz M. et Leca J. (dir.), *Traité de science politique, Tome IV : politiques publiques*, Paris, PUF, 1985.

<sup>14</sup> On lira Jacques Fedry (dir.), *Les solidarités africaines aux multiples visages*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 1999 ; lire également, Sarah de Haro, *Le sida en Afrique. Des réponses associatives*, Les essentiels Milan, Toulouse, 2003.

<sup>15</sup> Le cas de Geneviève Spaak, venue de Niamey où elle accompagne des personnes séropositives.

Par ailleurs, les tentatives de leadership associées à la captation des ressources issues de l'extraversion militante des causes africaines, à l'échelle continentale ou mondiale, multiplie les possibilités de tensions entre mouvements militants. Ces tensions moins perceptibles dans les discours que dans les pratiques de regroupements régionaux et les jeux d'alliances liés à la participation dans telle ou telle activité du FSM, mettent en évidence une recomposition en termes de régions, de langues, d'organisations ou de personnalités. Les observations du FSM met en lumière un clivage entre la TAC, association jouissant d'une légitimité experte et le reste du mouvement militant antisida dont les fervents représentants viendraient de l'Afrique de l'Ouest et porteraient pour la plus part d'entre eux ce que nous appelions légitimité communautaire. Une autre catégorie classificatoire qui distingue, dans le domaine militant du Sida, l'activisme de la TAC à celui d'autres associations africaines se greffe sur l'expérience, le professionnalisme et le radicalisme de la TAC. A la différence d'autres associations militantes africaines, la TAC jouit d'un contexte politique et social favorable à la manifestation de la rue et à l'expression de foule. En plus, comme nous l'avons souligné plus haut, le savoir-faire militant de la TAC est également le résultat d'une combinaison entre les revendications homosexuelles et les longues luttes politiques anti-apartheid. La TAC ne manque pas d'occasions pour démontrer ses capacités d'actions militantes comme dans le cas des luttes ayant abouti à la considération par l'Afrique du Sud, du Sida comme objet politique, déployées contre le gouvernement de Thabo Mbeki.

Cette tentation hégémonique est comparable au positionnement politique de l'Etat sud-africain sur le continent. Mais, il ne s'agit pas d'une hégémonie active, résultant d'une volonté manifeste d'imposer ses pratiques. Ce d'autant plus que la TAC n'entretient pas de rapports affirmés avec les associations africaines. L'hégémonie sud-africaine dans le domaine du Sida évoquée par certaines associations africaines semble donc liée au leadership de la TAC dans ce domaine. Elle n'est cependant pas le fait d'une volonté délibérée de la TAC mais plutôt le résultat du militantisme de cette association dont l'expérience remonte aux longues années de lutte anti-apartheid. Les témoignages recueillis au FSM montrent que l'hégémonie de la TAC est plutôt le résultat de la reconnaissance de son expertise par le milieu associatif africain. Cette hégémonie, si on peut encore parler d'hégémonie dans ce contexte et au regard des faits, doit être nuancée : à l'international, nombreux militants africains, Francophones notamment, semblent n'avoir jamais interagi avec la TAC dont les activités sont ignorées d'eux à l'exception des luttes nationales pour l'accès aux traitements. En plus, on l'a également observé au FSM de Nairobi, la TAC n'est pas très présente sur les mobilisations associatives en Afrique. Elle n'a par exemple proposé aucune activité ni autogérée ni co-organisée au FSM. Son leader, Zachie Achmat, très connecté aux flux d'informations au niveau international (précisément au sein des grandes structures internationales de lutte contre le Sida) n'a pas fait le déplacement de Nairobi.

En fait, il ne s'agirait pas, du moins dans le domaine du Sida, d'une opposition de nature à mettre dos-à-dos les organisations sud-africaines et le reste du continent africain. Les tensions sont inhérentes à la multiplicité d'acteurs opérant sur un même objet, ce d'autant plus qu'au sein même de l'espace associatif sud-africain, des tensions se font jour entre les organisations de lutte contre le Sida. Aujourd'hui, le clivage est très marquant entre les mouvements qui réclament une expertise communautaire, mobilisés pour les droits et le soutien des personnes vivant avec le VIH/Sida et les mouvements issus de l'expertise scientifique menant des campagnes internationales pour l'accès aux traitements. Les

premiers représentés par le National association of people with AIDS (NAPWA) tentent d'installer une certaine hégémonie sur la scène locale se satisfaisant de l'accompagnement des malades alors que les seconds sont plus tournés vers l'international en adoptant une position experte basée sur le lobbying et la mobilisation des instruments juridiques. On peut également évoquer les oppositions construites autour du gouvernement de l'ANC pour montrer les clivages liés à l'action militante dont le succès a, par ailleurs, confirmé la réputation sud-africaine en matière de mobilisation<sup>16</sup>. Mais, il nous semble difficile de soutenir que la TAC est plus proche de l'ANC que ne le serait une autre organisation sud-africaine. A Toronto, le NAPWA a rigoureusement dénoncé le vandalisme des militants de la TAC qui ont saccagé le stand du Ministère sud-africain de la santé dont la présence y était contestée par eux.

Mais, certains observateurs marqués par l'idée d'une exceptionnalité sud-africaine tentent de légitimer un conflit pour le moins irréel entre les sud-africains et le reste des africains. On oublie très souvent deux autres zones de tensions très importantes qui sont d'une part, la bataille entre les donateurs et de l'autre, les conflits entre les bénéficiaires. Les rivalités entre les agences de coopération bilatérale ou les grosses organisations non gouvernementales occidentales, dont chacune veut s'assurer la collaboration des « clients » locaux spécifiques<sup>17</sup>, renforce la suspicion et les tensions entre les associations du Sud qui de leur côté veulent se fidéliser aux programmes de financement induits par leur coopération avec les organisations étrangères. Fred Eboko<sup>18</sup> montre que les rivalités entre les associations locales, souvent instrumentalisées par les financeurs et leurs partenaires du Nord, face à la disponibilité croissante des antirétroviraux et des programmes de financement du Fond Global, combinées à la mauvaise gestion des stocks des médicaments, transforment le secteur associatif africain en alternative peu efficace du secteur public.

### III. Une mobilisation fondée sur le référentiel des droits de l'homme

Plusieurs problématiques figurent généralement sur l'agenda des Forums sociaux mondiaux. A Nairobi, les questions liées à la terre, à la souveraineté alimentaire, à la guerre et la paix, au commerce international, à la dette, aux droits de l'Homme, à l'environnement, aux médias, aux migrations, aux femmes, au rôle de la société civile, à l'éducation, au travail et au syndicalisme, à la santé, etc. ont été traitées par le FSM. Toutefois, ces questions semblaient avoir en commun le référentiel des droits de l'homme mobilisé dans la plus part de discours. Tout en alimentant les répertoires habituels forgés autour de la prévention (information sur les moyens de transmission, appels à une sexualité responsable, usage des condoms, etc.) et de l'accès aux traitements, les discours de principaux orateurs avaient très souvent recours

---

<sup>16</sup> Elke Zuern, « La pauvreté en débat. Marginalité et démocratie constitutionnelle en Afrique du Sud », *Politique africaine*, N°103, décembre 2006.

<sup>17</sup> Fred Eboko,

<sup>18</sup> Fred Eboko, *Pouvoir, jeunesse et sida au Cameroun : politiques publiques, dynamiques sociales et constructions des sujets*, Op. cit.

aux notions des droits de l'homme. L'élan a d'ailleurs été donné par le comité de pilotage technique qui a inséré les problématiques du Sida dans le sixième axe thématique du FSM de Nairobi intitulé « Garantir les droits économique, social, humain et culturel, en particulier le droit aux soins de santé, à l'éducation, à l'habitation, au logement, au travail et au travail décent ». En inscrivant les mécanismes et les outils fondamentaux des droits économiques, sociaux et culturels au cœur des préoccupations du FSM dans la lutte contre le Sida, les activistes altermondialistes nous donnent d'analyser les questions théoriques d'importance sur les droits de l'homme et la société civile soulevées par cette orientation.

En effet, les activistes du FSM envisagent, pour la plupart d'entre eux et à différents niveaux d'intervention indépendamment de la question du Sida, les droits de l'homme comme un ensemble de « droits absolus, réels et universels » opposables aux institutions publiques. D'où la condamnation des Etats dont l'inertie serait responsable des tendances actuelles du VIH/Sida. Mais, il ne suffit pas de l'affirmer pour que cette vision s'incarne dans les faits car, comme on pouvait le constater dans plusieurs ateliers, le concept de droits de l'homme reste en réalité très complexe et sujet à plusieurs controverses dans son interprétation.

En plus (le parallèle vaut la peine compte tenu de sa place de plus en plus importante dans les réseaux internationaux de négociation et de prise de décisions sur les politiques de lutte contre le Sida), plusieurs activistes évoquent – pour s'en féliciter voire se l'approprier – le rôle et les victoires successives du militantisme de la TAC fondés justement sur la mobilisation des outils et des mécanismes de droits de l'homme. Selon eux, les approches militantes par les droits de l'homme constituent l'un des meilleurs moyens les plus efficaces de défendre l'ensemble de revendications politiques et sociales liées à l'épidémie du Sida dans une Afrique ou plus globalement encore dans un monde où les valeurs normatives et les idéaux de la bonne gouvernance et de la démocratisation apparaissent encore comme les « faux jumeaux » de l'éthique politique internationale<sup>19</sup>. C'est d'ailleurs dans ce cadre que pour plusieurs activistes rencontrés au FSM et même pour plusieurs acteurs politiques au-delà de l'affrontement devenu classique entre les mouvements sociaux et les institutions gouvernementales, la constitution de l'Afrique du Sud, parce que comprenant explicitement les droits socio-économiques notamment les droits aux soins de santé, les droits à l'égalité des sexes et à la non discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, est considérée comme l'une des plus progressistes du monde.

Cependant, ce discours antisida mû sur les roulettes conceptuelles et méthodologiques des droits de l'homme ne mobilise pas exclusivement des adorateurs comme dans une chapelle où toutes les vérités viendraient à conforter le message et le témoignage du salut. Loin s'en faut. Les critiques marxistes<sup>20</sup> par ailleurs mobilisées par les mouvements sociaux altermondialistes pour dénoncer le capitalisme et l'ordre néo-libéral à la base des calculs des laboratoires pharmaceutiques sur le rapport coût-profit des traitements du Sida, présentent paradoxalement la société civile et donc les mouvements sociaux réunis dans une structure organique telle que le FSM, comme l'assemblée d'intérêts personnels hétérogènes et le prolongement de la société bourgeoise<sup>21</sup>. Les tensions suscitées par les tarifs d'inscriptions

---

<sup>19</sup> Didier Fassin, Conférence de Paris, Op. cit.

<sup>20</sup> On lira Hugues Portelli, *Gramsci et le Bloc historique*, Paris, PUF, 1972.

<sup>21</sup> Ibid.



pour les populations et les éléments propres à ce que Johanna Siméant tente d'esquisser comme une « sociologie du billet d'avion » peuvent conforter ces critiques. Les mouvements sociaux sont dans la perspective de Gramsci un magma qui renferme « l'ensemble des organismes vulgairement dits privés »<sup>22</sup> mais inféodés à l'idéologie dominante qu'ils diffusent à travers « l'Eglise, l'organisation scolaire et les organisations de presse »<sup>23</sup>. Ce qui peut se comprendre également lorsqu'on analyse de façon un peu plus attentive l'implication, le positionnement, le leadership et le type de légitimités mobilisées par les acteurs influents au sein de ce mouvement. Ces critiques marxistes montrent également que la tendance discursive des orateurs du FSM à vouloir circonscrire le pouvoir de l'État en affirmant la primauté de la protection et la promotion des droits individuels – fondamentale aux discours sur les droits de l'homme – remonterait aux revendications moyenâgeuses sur le droit à la propriété privée<sup>24</sup>.

Cependant, le FSM essaie de se mettre à l'abri du retournement des critiques marxistes dans la mesure où les faits observés plaident pour une appropriation non marxiste du discours fondé sur les droits de l'homme. En ce sens, les principaux orateurs dénoncent le profit et le capitalisme qui selon eux influent négativement sur les politiques de distribution et d'accès pour tous aux traitements du VIH/Sida. Ils revendiquent un monde équitable grâce à la construction d'une « économie durable et centrée sur les peuples »<sup>25</sup>. L'exemple de la TAC sur lequel plusieurs orateurs fondent leurs démonstrations contredit la critique individualiste des droits de l'homme puisque les militants de cette organisation ont justement utilisé le discours de mobilisation antisida basé sur les droits socio-économiques pour deux raisons : d'un côté, ils voulaient combattre l'industrie pharmaceutique et le gouvernement sud-africain en surinvestissant les discours des droits de l'homme dont l'efficacité a été confirmée dans les mobilisations ayant abouti à la fin de l'apartheid et de l'autre, ils entendaient défendre des communautés victimes des faits dont la lutte exigeait de faire valoir les droits d'accès aux soins pour tous les malades. Ce discours continue à être mobilisé par les activistes de la TAC sur la scène internationale pour obtenir la distribution universelle des traitements et militer pour leur disponibilité en Afrique<sup>26</sup>.

D'ailleurs, chez Jürgen Habermas apparaît une tentative non moins négligeable d'explication de la mobilisation des répertoires des droits de l'homme par les mouvements sociaux bien qu'il leur préfère le concept de société civile. En effet, Habermas tente de concilier les tensions entre les institutions gouvernementales qui constituent et protègent le domaine public et les mouvements sociaux qui mobilisent le discours sur les droits de l'homme pour dénoncer les injustices des institutions<sup>27</sup>. Le FSM comme espace de dénonciation et de revendication, composé d'acteurs très hétérogènes, est en réalité un bel exemple de la conception de Habermas. Selon lui, la communication dans la société civile entretiendrait le

---

<sup>22</sup> Ibid.

<sup>23</sup> Ibid.

<sup>24</sup> On pourra lire le texte de Benedicte Dembour. Voir, Dembour B., *Inside and Outside the Law: Anthropological Studies of Authority Ambiguity*, London, Routledge, 1996.

<sup>25</sup> Confère l'intitulé du huitième terrain du FSM de Nairobi.

<sup>26</sup> On se réfère ici à l'implication personnelle de Zachie Achmat, Président de la TAC, dans plusieurs forums internationaux de négociation des stratégies d'accès aux traitements du Sida.

<sup>27</sup> Jürgen Habermas, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard, 1997 ; on pourra également se référer aux commentaires de Ashenden dans Ashenden S. et Owen D., (dirs), *Foucault contra Habermas: Recasting the Dialogue between Genealogy and Critical Theory*, London, Sage, 1999.

domaine public. Autrement dit, le maintien du domaine public suppose (paradoxalement ?) la protection et la promotion par la société civile des droits à la liberté de parole, d'expression et d'opinion. Il y a comme un vase communicant dans la mobilisation du discours sur les droits de l'homme. En ce sens, en luttant principalement pour les droits dits de la *deuxième génération* c'est-à-dire, les droits économiques, sociaux et culturels en l'occurrence, les droits à l'accès aux traitements du VIH/Sida, les mouvements sociaux défendent et promeuvent les droits dits de la *première génération* c'est-à-dire, les droits politiques et civils comme les droits à la liberté de parole et d'opinion tels que manifestés dans les discours de dénonciation, la véhémence des propos des orateurs et les marches non violentes pendant le FSM à Nairobi.

Étant donné l'ambivalence du discours sur les droits de l'homme, les activistes du FSM l'ont utilisé avec force en le diluant dans plusieurs problématiques corollaires à la lutte contre le Sida. C'est le cas entre autres, des connexions qui se sont établies avec l'activisme homosexuel. D'ailleurs, sur le plan historique, la mobilisation antisida s'apparente souvent à un mouvement qui, à bien d'égards, serait le produit de l'activisme homosexuel de la fin des années 1980<sup>28</sup>.

#### **IV. L'activisme homosexuel dans les scénarii de lutte contre le sida**

L'activisme homosexuel dans les différents scénarii de lutte contre le Sida au FSM de Nairobi peut paraître étrange aux observateurs et activistes africains peu habitués à voir cette cause s'affirmer publiquement dans un continent où l'homosexualité continue à être perçue comme un phénomène exogène. D'un autre point de vue, cet activisme au sein du FSM avec l'apparition publique des premières associations kényanes de Gays et lesbiennes, renforce les perspectives historiques sur la formation des espaces militants antisida sur deux faits : d'un côté, cet espace est constitué d'un mouvement militant dont l'activisme serait basé sur les droits des malades et de l'autre, les manifestations antisida les plus virulentes sont le fait des personnes homosexuelles. Les malades du Sida les plus actifs et militants sont aujourd'hui encore, les homosexuels, premières victimes de cette épidémie. L'ensemble de récits épidémiologiques s'accordent à souligner que dans ses premières années, l'épidémie du Sida ne concernait qu'une poignée d'homosexuels. Les gros titres des journaux annonçant la découverte des premières victimes du Sida affirmaient avec émotion et de façon choquante que la maladie des « homosexuels » était arrivée sur le continent. L'apparition de cette nouvelle maladie insaisissable et originellement dénommée « fléau homosexuel » a semé la panique chez les homosexuels, organisés en réseaux d'entraide et de soutien bien avant cette épidémie. En Afrique du Sud où l'homosexualité était connue, on pouvait rencontrer les personnes homosexuelles au sein de la Gay Association of South Africa (GASA).

---

<sup>28</sup> On peut se référer au contexte dans lequel les premiers cas du Sida ont été découverts aux Etats-Unis et l'émotion qui s'en est suivie dans les communautés homosexuelles.

Comme le montre Paul Benkimoun<sup>29</sup>, la place du mouvement homosexuel dans le mouvement activiste du VIH/Sida a eu d'importantes conséquences sur la formation d'organisations non gouvernementales très actives. A cet effet, les premiers mouvements activistes homosexuels de lutte contre le Sida sont conçus comme un mouvement de malades puisqu'un nombre considérable et croissant d'homosexuels était reconnu comme infecté par le VIH. En outre, comme le suggère en France, les premières mobilisations autour de Michel Foucault ayant abouti à la création de l'association Aides, certains homosexuels non infectés qui ont participé à des mouvements homosexuels étaient susceptibles d'avoir interagi avec d'autres homosexuels infectés par le VIH. D'ailleurs, à cette période les mobilisations homosexuelles prenaient la forme de réseaux d'entraide pour soutenir et informer les homosexuels séropositifs. En France, ce fut le cas des premières permanences téléphoniques organisées dans l'appartement d'Etienne Deffert, le compagnon de Michel Foucault. Ailleurs, ce furent également les cas d'Act-Up (aux Etats-Unis) et de Gasa (en Afrique du Sud). Les personnes homosexuelles voulaient comprendre ce qui se jouait autour de cette nouvelle maladie mal comprise, objet de diverses interprétations homophobes et contenir l'homophobie déclenchée par les media dont les représentations associaient l'épidémie à une « pathologie naturelle » résultant de la sexualité des Gays. Le FSM a montré que ces préoccupations continuent de jouer un rôle important dans les configurations de l'espace militant antisida en associant les malades homosexuels et hétérosexuels ainsi que les homosexuels et hétérosexuels simplement affectés pour lutter contre les discriminations fondées sur la pratique sexuelle et le statut sérologique.

Un militant camerounais rencontré au FSM de Nairobi expliquait avoir été contacté par des activistes homosexuels américains qui lui suggéraient de conduire des actions en faveur des homosexuels dans son pays en contrepartie d'un programme de financement. Ce qui l'a « naturellement effrayé », pour reprendre ses mots, compte tenu du contexte camerounais où l'homosexualité n'est pas encore socialement admise<sup>30</sup>. En Afrique, nous l'avons vu avec le Kenya pays hôte de cette édition du FSM, les principales organisations homosexuelles ne se servent pas de manifestations publiques, jugées trop visibles<sup>31</sup>. Elles s'abstiennent de recourir au militantisme affirmé dans un contexte où la sexualité des homosexuels et des lesbiennes

---

<sup>29</sup> Benkimoun P., *Morts sans ordonnance*, Hachette Littérature, Paris, 2002.

<sup>30</sup> On peut se référer à la polémique sur la publication des listes d'homosexuels présumés parmi l'élite politique et intellectuelle camerounaise. Cette question a rapidement été politisée parce que simple-t-il, elle remettait en cause des valeurs sociales camerounaises qui voudraient que l'acte sexuel soit exclusivement le fait d'un homme et d'une femme. Dans la plupart des pays d'Afrique l'hostilité et l'agressivité sont très fréquentes vis-à-vis des homosexuels. Elles sont parfois alimentées par des propos homophobes des hommes politiques, explique un homosexuel camerounais, rencontré à Nairobi. Au Cameroun, le président Paul Biya ne voulant pas prendre position sur la question alors qu'elle agitait les acteurs politiques en tension avec les média, l'a renvoyée dans le domaine du privé. En Afrique du sud, Jacob Zuma, ancien vice-président et possible candidat à la présidentielle de 2009, déclarait en septembre 2006 au cours des débats politiques ayant conduit à la reconnaissance du mariage homosexuel que l'union entre deux personnes de même sexe était une disgrâce « pour la nation et pour Dieu », avant d'ajouter : « Quand j'étais jeune homme, je n'aurais jamais laissé un homosexuel m'approcher : je lui aurais cassé la gueule ». Au Zimbabwe, le président Robert Mugabe a déclaré que les homosexuels étaient « pires que des porcs ou des chiens ». En Ouganda, le président Yoweri Museveni a demandé à la police de faire des rafles dans les milieux homosexuels ».

<sup>31</sup> On pense ici en Occident, notamment aux Etats-Unis où la discrimination liée au sida et particulièrement le refus d'engager des dépenses publiques suffisantes pour mettre en œuvre le traitement du VIH ont déclenché des actions plus radicales de la part des mouvements homosexuels. C'est le cas du groupe ACT-UP qui s'est formé à la fin des années 80 et qui mettait en cause le gouvernement américain, les grands laboratoires pharmaceutiques et les chercheurs engagés dans les programmes du Sida qui ne parvenaient pas à mettre en place un traitement efficace. Cet activisme a eu un impact considérable sur l'activisme des organisations africaines. Comme le souligne Paul Benkimoun, lors de la conférence de Montréal sur le Sida, ACT UP a bruyamment perturbé les discours en organisant des grands 'silences' au cours desquels ses activistes faisaient 'le mort'. Il a mis au point des slogans politiques tels que « Silence = Mort ».

est encore considérée comme une infraction à l'ordre social. Evelyne Ankumah cite le Président du Zimbabwe et son ministre de l'intérieur qui encourageraient la discrimination qu'opère la législation du Zimbabwe à propos des homosexuels. Saisi pour cette affaire par un citoyen Zimbabwéen qui a finalement retiré sa plainte, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a tenu à déclarer, à travers l'un des commissaires qui en était le rapporteur : « En raison de la nature délétère de l'homosexualité, la commission saisit cette occasion pour faire une déclaration sur la question. Bien que l'homosexualité et le lesbianisme aient acquis droit de cité dans certaines parties du monde, il n'en est pas de même en Afrique. L'homosexualité est une offense à la dignité et à la moralité en Afrique ; elle est incompatible avec les valeurs africaines positives ». Les fondamentalistes religieux de tout bord ont de leur côté, insisté au début de l'épidémie sur le fait que le Sida soit à leurs yeux comme « le prix » à payer pour le « péché de l'homosexualité », conformément à la conception conservatrice de l'homosexualité en tant que « mal ». Pour ce faire, les ateliers et l'activisme antisida sont considérés comme un espace dont l'investissement militant peut tout aussi servir la cause de la reconnaissance de leur orientation sexuelle.

Les chevauchements entre le mouvement homosexuel et l'activisme antisida au FSM de Nairobi expliquent en partie l'affirmation des groupes homosexuels kenyans et d'ailleurs dans les ateliers sur le Sida. Ce qu'on ne percevait pas forcément dans d'autres ateliers. Ils peuvent aussi, au-delà du FSM de Nairobi, permettre d'une part, de comprendre en partie le leadership de Zackie Achmat, le militant des droits des homosexuels, au plan national et international et de l'autre, pourquoi le juge Edwin Cameron a été l'un des plus fervents partisans d'un accès plus large aux traitements du VIH et du chantier constitutionnel sur la non-discrimination basée sur le statut VIH/Sida et l'orientation sexuelle tout en garantissant une sorte de passerelle entre les légitimités experte et communautaire discutées plus haut. De plus, l'émergence des mouvements activistes homosexuels combinant d'autres objets de mobilisation militante telles que la lutte contre le Sida et la lutte anti-apartheid – pour le cas de l'Afrique du Sud – basés sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales a justement permis à ces activistes de former de larges alliances mobilisant en corollaire pour la cause homosexuelle, les espaces politiques, les cercles intellectuels, les mouvements syndicaux, les milieux d'affaires, les forums sociaux, les réseaux du showbiz, etc.

## Bibliographie

- Ashenden S. et Owen D., (dirs), *Foucault contra Habermas : Recasting the Dialogue between Genealogy and Critical Theory*, London, Sage, 1999.
- Badie B. et Smouts M.-C., *Le retournement du monde : sociologie de la scène internationale*, Paris, Dalloz, 1999
- Badie B., *La fin des territoires : essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995
- Badie B., *Un monde sans souveraineté : les Etats entre ruse et responsabilité*, Paris, Fayard, 1999
- Bayart J.-F., *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, (1989).
- Benkimoun P., *Morts sans ordonnance*, Hachette Littérature, Paris, 2002.
- Conomos A., *Sociologie des réseaux transnationaux : communauté, entreprise et individus : lien social et système international*, Paris, L'Harmattan, 1995.
- Dembour B., *Inside and Outside the Law : Anthropological Studies of Authority Ambiguity*, London, Routledge, 1996.
- Eboko F., *Pouvoir, jeunesse et sida au Cameroun : politiques publiques, dynamiques sociales et constructions des sujets*, Op. cit.
- Ela J.-M., *Quand l'Etat pénètre en brousse : les ripostes paysannes à la crise*, Paris, Karthala, 1990.
- Gauvrit E., *Etat, crises et sida*, Mémoire de DEA en science politique, IEP de Bordeaux, 1993.
- Habermas J., *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard, 1997.
- Masangana Diamako R., *Le Guide de l'action politique : comment orienter l'action politique en Afrique*, Bruxelles, Girah Asbl, 2000.
- Olivier de Sardan J.-P., *L'enquête socio-anthropologique de terrain : synthèse méthodologique et recommandations à usages des étudiants*, Etudes et Travaux du Lasdel n°13, Niamey, Lasdel, octobre 2003.
- Portelli H., *Gramsci et le Bloc historique*, Paris, PUF, 1972.
- Rocher G., *Introduction à la sociologie, Tome I : l'action sociale*, Paris, Seuil, 1968, 191 p.
- Scharpf F., *Gouverner l'Europe*, Presses de Sciences Po, 2000.
- Zuern E., « La pauvreté en débat. Marginalité et démocratie constitutionnelle en Afrique du Sud », *Politique africaine*, N°103, décembre 2006.